



RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02279
Numéro SIREN : 830 667 408
Nom ou dénomination : 1807

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2017 sous le numéro de dépôt 17321

1807
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1110 Route Nationale, 59710 MERIGNIES
830667408 RCS LILLE METROPOLE

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Cédric BILLET,
demeurant 8 Avenue de l'Architecte Cordonnier, 59000 LILLE,
titulaire de 350 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

La société 1806, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis 71 RUE DE DOUAI, 59000 LILLE,
représentée aux présentes par son Gérant Associé, Monsieur François SCHIETTECATTE,
titulaire de 650 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 1807 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 1807 et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 16 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir constaté que la Société, désormais contrôlée, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une autre société, la société 1806, est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide à l'unanimité de nommer :

- Monsieur Yves-Eric BRABANT, domicilié 125 rue de la Gare 59170 CROIX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

 F.S.

- Monsieur Stéphane ACHTE, domicilié 184 rue Sadi Carnot 59320 HAUBOURDIN, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Yves-Eric BRABANT et Monsieur Stéphane ACHTE ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaites à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à MERIGNIES
Le 29 septembre 2017

Cédric BILLET
Associé



1806
Associée et Présidente
représentée par M. François
SCHIETTECATTE

